

**AVIS PUBLIC**  
**PROMULGATION DE RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 300-1-2016**

---

**PRENEZ AVIS QUE :**

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la **séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2016**, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 300-1-2016**

Règlement amendant le règlement de zonage numéro 300-2015 tel qu'amendé, soit :

- Modifier les usages autorisés dans la zone C1-14 de manière à autoriser l'usage « salle de réception ou de banquet avec ou sans service de boisson alcoolisée »;
- Remplacer dans la zone C1-02 le coefficient d'emprise au sol (CES) minimal par un coefficient d'emprise au sol (CES) maximale;
- Modifier la note (182) de la zone P2-08;
- Renommer le tableau de l'article 180;
- Modifier la superficie maximale d'un garage détaché pour véhicule automobile dans le cas d'un terrain d'une superficie comprise entre 830 m<sup>2</sup> et 1 115 m<sup>2</sup>;
- Modifier l'article 526 relatif à une enseigne en projection ou suspendue;
- Modifier l'article 83 relatif à un service professionnel ou commercial à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
- Renommer le tableau de l'article 170;
- Modifier les notes (276) et (278) de la zone H1-38;
- Modifier les sous-catégories d'usages et les usages spécifiquement permis à la grille I3-01;
- Autoriser dans la zone I3-01 les usages « Service de réparation et d'entretien d'automobiles » et « Service de réparation de véhicules légers motorisés » de la sous-catégorie d'usages C502 et l'usage « Service de débosselage et de peinture automobile » de la sous-catégorie d'usages C601.

Le 8 mars 2016, la Commission municipale du Québec a approuvé, par sa résolution n<sup>o</sup> 2016-093, le règlement numéro 300-1-2016 de la Ville de L'Assomption.

De plus, le conseil de la MRC de L'Assomption a émis un certificat de conformité pour le règlement 300-1-2016 en date du 24 mars 2016, date à laquelle ce règlement est entré en vigueur.

Toute personne, qui désire prendre connaissance de ce règlement, peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville de L'Assomption situé au 399, rue Dorval, durant les heures de bureau.

Donné à L'Assomption, le 5 avril 2016.

Chantal Bédard  
Greffière de la Ville